



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 33

DELIBERATION
n° 2026 - 01 - 09

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09 FEB. 2026

ID : 085-200023778-20260203-DL2026_01_09-DE

SLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"

Séance du 3 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 février, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 27 janvier, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Catherine GALAND, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAudeau, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : André COQUELIN, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Philippe MOREAU, Sylvie MORNET, Laurent REIGNIEZ, Christine BERNARD, Dominique SIONNEAU, Sandra DUBOS, Kathia VIEL Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphanie JACOMINO, Olivier ROBIC, Valérie VECCHI.

Pouvoirs : André COQUELIN à Francine ZIMMERLIN / Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Jean-Baptiste RABINIAUX à Dominique MALARY / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Sandra DUBOS à François BLANCHET / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Tiphanie JACOMINO à Jean-Pierre STÉPHANO / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER.

Jean SOYER est désigné secrétaire de séance.

Autorisation de signature des marchés de prestation de nettoiement d'espaces extérieurs

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Par délibération du 5 juin 2025, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a décidé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché de nettoiement d'espaces extérieurs avec les communes de Givrand, Brem sur Mer, Brétignolles sur Mer, Coëx, Commequiers, Landevieille et Le Fenouiller.

Une consultation a été lancée selon la procédure d'appel d'offres le 13 novembre 2025 allotie en deux lots comme suit :

	Minimum en Euros HT sur 4 ans	Maximum en Euros HT sur 4 ans
Lot 1 : Nettoyage, balayage mécanique de voirie et nettoyage et aspiration d'puisards et avaloirs	336 200.00 €	648 000.00 €
Lot 2 : Lavage à haute et basse pression de surfaces aménagées	77 200.00 €	252 000.00 €
TOTAL en € HT	413 400.00 €	900 000.00 €

Deux plis ont été reçus avant la date et l'heure limite de remise des offres fixées au 15 décembre 2025 à 12h00 :

- GRANDJOUAN SACO (offres déposées sur les deux lots)
- SOCIETE GUILLET (offres déposées sur les deux lots).

La Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le 27 janvier a décidé de l'attribution des deux lots de cette consultation au vu du rapport d'analyse des offres, établi selon les critères de jugement des offres suivants :

1 - Prix	60 %
* <i>Prix des prestations sur la base du Détail Quantitatif Estimatif publié</i>	40 %
* <i>Prix des prestations sur la base du Détail Quantitatif estimatif calculé</i>	20 %
2 - Valeur technique sur la base du cadre de réponse ou du mémoire technique	35 %
* <i>Moyens humains et matériels affectés à l'exécution des prestations</i>	20 %
- <i>Moyens humains affectés détaillant l'encadrement (organigramme, qualifications, expériences sur des prestations similaires, taux d'affectation, gestion des absences.)</i>	
- <i>Moyens techniques mobilisés pour accomplir les prestations : matériel, logiciels engagés (caractéristiques techniques, adéquation avec le besoin, gestion de l'entretien et remplacement en cas de panne...)</i>	
* <i>Méthodologie d'exécution : méthodologie de mise en œuvre proposée, prise en compte des contraintes, des spécificités et des besoins des acheteurs,</i>	10 %
* <i>Planning d'exécution proposé, délai d'intervention en cas de demande urgente et modalités pour garantir son respect</i>	5 %
3 - Qualité environnementale de l'offre : dispositions prises en matière de gestion des déchets, de préservation des ressources, mesures pour éviter la pollution des sols, de l'eau et de l'air, et plus généralement de réduction de l'impact de la réalisation des prestations sur l'environnement	5 %

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5216-1 et suivants,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2124-1, L.2124-2, L2431-1 et suivants, R.2124-1, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5,

Vu les crédits inscrits au Budget,

Vu la délibération 2025 03 11 du 5 juin 2025 portant constitution d'un groupement de commandes nettoyeur des espaces extérieurs,

Vu la décision d'attribution prise par la Commission d'Appel d'Offres du 27 janvier 2026,

Vu l'avis d'appel à concurrence envoyé à publication sur le BOAMP et le JOUE le 13 novembre 2025 et la publication du DCE sur le profil acheteur marchés sécurisés,

Vu la convention de groupement de commandes conclue prévoyant que la Commission d'Appel d'Offres du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération attribue les marchés, en tant que coordonnateur du groupement de commandes,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le rapport d'analyse des offres et le classement qui en résulte ;

Article 2 : PREND ACTE des décisions d'attribution prises par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa réunion du 27 janvier 2026, à savoir :

- Attribution du lot 1 Nettoyage, balayage mécanique de voirie et nettoyage et aspiration des puisards et avaloirs, accord-cadre à bons de commande d'une durée de 1 an, reconductible 3 fois par période de 1 an, ayant les seuils présentés au rapport sur la durée totale de l'accord-cadre, au candidat SAS GUILLET TP ;
- Attribution du lot 2 Lavage à haute et basse pression de surfaces aménagées, accord-cadre à bons de commande d'une durée de 1 an, reconductible 3 fois par période de 1 an, ayant les seuils présentés au rapport sur la durée totale de l'accord-cadre, au candidat VEOLIA - GRANDJOUAN SACO ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés avec les attributaires désignés par la CAO et à prendre tout acte d'exécution de ces marchés en ce qui concerne l'accord-cadre de la Communauté d'Agglomération.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Jean SOYER

Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 09 FEV. 2026
- de la transmission au contrôle de légalité le : 09 FEV. 2026
- de la publication sur le site www.paysaintgilles.fr le : 09 FEV. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télerecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

Givrand, le 5 février 2026

Le Président,

François BLANCHET

